

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
DU PARC FERROVIAIRE DEPARTEMENTAL
DE LALUQUE**

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20/12/2023
ID : 040-200046266-20231208-LAL_DL2_81223-DE



N° 2

Objet : Participations statutaires 2024

Le 08 décembre 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, de 1^{ère} Commission, sous la présidence de M. Paul CARRERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes :

- M. Paul CARRERE
- Mme Patricia BEAUMONT

Représentant la Communauté de communes du Pays Tarusate :

- M. Laurent CIVEL
- M. Christophe MARTINEZ
- M. Dominique UROLATEGUI

Avaient donné procuration :

- M. Henri BEDAT à M. Paul CARRERE
- Mme Dominique DEGOS à Mme Patricia BEAUMONT

Etaient excusés :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Monique LUBIN
- M. Damien DELAVOIE
- Mme Magali VALIORGUE

Etaient également présents :

- Pour la Communauté de Communes du Pays Tarusate : Mme Angélique CAPDEVIELLE, Directrice Générale des Services
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement et Mme Marie DUFOURCQ, Chargée d'opérations
- Pour la Région Nouvelle Aquitaine : M. David LAURENT, Chef de Service de la Direction des transports routiers de Voyageurs
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPUY pour le Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...

Le Comité Syndical,

VU les statuts en vigueur du Syndicat Mixte,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E

- de fixer à 132 500,00 € les participations statutaires des membres du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2024 comme suit :
 - 92 750,00 € pour le Département des Landes (70 %),
 - 39 750,00 € pour la Communauté de communes du Pays Tarusate (30 %),
- et de procéder au recouvrement des participations statutaires en fonction des dépenses effectivement engagées par le Syndicat en cours d'exercice.

Le Président du Syndicat Mixte,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Paul Carrere".

Paul CARRERE